 **Résolution-type d’adhésion à la campagne**

**Nous nous engageons à quoi en renouvelant notre adhésion à la campagne?**

Renouveler votre adhésion et votre engagement de principe dans la campagne signifie que :

* Vous adhérez aux objectifs et aux revendications portées par la campagne;
* Vous vous engagez à mobiliser et à sensibiliser vos membres aux actions et aux activités organisées par la campagne. Par exemple : diffusion du matériel de mobilisation sur vos réseaux sociaux, dans vos infolettres, par courriel, présentation dans vos instances, participation aux activités et aux actions nationales, régionales ou locales, etc.

|  |
| --- |
| **Proposition de résolution à adopter en conseil d’administration ou en assemblée générale pour un réengagement de principe dans la campagne *Engagez-vous pour le communautaire* :**  Considérant :   * Que nos efforts collectifs des dernières années ont permis de faire des gains significatifs, notamment en matière de financement à la mission. * Que les revendications de la campagne sont toujours nécessaires et pertinentes à l’heure actuelle. * Que le bilan du premier plan d’action de la campagne a permis d’identifier des moyens concrets qui nous permettent de mieux nous organiser et d'accroître les impacts positifs de notre mobilisation. * Que la conjoncture actuelle, notamment avec les travaux entourant le nouveau Plan d’action gouvernemental en matière d’action communautaire (PAGAC), présente une belle opportunité de faire des avancées majeures pour l’ensemble des secteurs de l’action communautaire. * Que le caractère unitaire et intersectoriel de la campagne représente une force de mobilisation nous permettant d’amener la justice sociale dans l’agenda politique du gouvernement.   Il est proposé que :   * ***Nom de l’organisation***affirme son adhésion aux objectifs et aux revendications portées par la campagne *Engagez-vous pour le communautaire* et s’engage à mobiliser et à sensibiliser ses membres aux actions et aux activités organisées dans la phase II de la campagne. |

N.B. *Une fois la résolution adoptée, nous vous demandons de remplir un court* [*formulaire d’adhésion*](https://forms.gle/fYtvZLrnZ12dzkEYA) *afin que le comité de coordination puisse comptabiliser les réengagements à la campagne.*

*Pour toute question, commentaire ou suggestion, vous pouvez écrire au comité de coordination à l’adresse :* [*engagezvousaca@gmail.com*](mailto:engagezvousaca@gmail.com)*.*

**Les revendications de la campagne Engagez-vous pour le communautaire**

Au Québec, plus de 4000 organismes communautaires autonomes font face à d’importants enjeux de sous-financement et d’atteintes à leur autonomie qui compromettent leur mission de transformation sociale. De plus, les groupes sont souvent les premiers à composer avec les effets des politiques d’austérité et les coupures dans les services publics et programmes sociaux. Maillon essentiel du filet social et de la vie démocratique des communautés, ce sont les groupes communautaires qui, avec des ressources réduites, doivent soutenir et venir en aide aux personnes dont leurs conditions de vie se dégradent. C’est pourquoi nos revendications sont globales et à l’image de nos valeurs de solidarité, entre les groupes et avec la population, qui caractérisent le mouvement de l’action communautaire autonome.

#### ***→ Augmentation du financement à la mission à un niveau suffisant et indexation annuelle des subventions selon la hausse des coûts de fonctionnement***

Les 4000 organismes d’action communautaire autonome ont besoin de 460 millions de dollars de plus, par année, pour financer adéquatement la réalisation de leur mission, et ce, au plus tard d’ici le budget 2022. Mis à jour en prenant en compte les gains financiers obtenus depuis 2016, ainsi que la hausse des coûts de fonctionnement, ce montant inclut les revendications de l’ensemble des secteurs de l’ACA.

Également, l’absence ou l’insuffisance d’indexation du financement à la mission appauvrit les groupes davantage chaque année, puisqu’ils ne peuvent pas assumer la hausse de leurs dépenses (loyer, électricité, charges sociales comme employeur, etc.). C’est pourquoi l’indexation des subventions à la mission doit être accordée à tous les groupes *et* calculée en fonction de la hausse des coûts de fonctionnement, estimée à 3,25 % annuellement.

#### ***→ Respect de l’autonomie des organismes***

Les organismes ne sont pas là pour pallier le désengagement de l’État ni pour servir de sous-traitants à moindre coût. La *Politique de reconnaissance de l’action communautaire*, adoptée en 2001, reconnait que nous sommes des organismes autonomes et libres de déterminer nos missions, nos approches et nos activités. Entre autres, cela permet aux organismes d’être des lieux d’expertises développées *par et pour* les communautés.

Près de vingt ans plus tard, de nombreux ministères n’appliquent pas cette politique et le gouvernement ne fait pas ce qu’il faut pour qu’elle soit respectée. L’autonomie des groupes est trop fréquemment menacée, tant par des pratiques administratives que des changements juridiques proposés, contre lesquels il faut souvent intervenir. Le gouvernement doit donc veiller à ce que tous les ministères et organismes gouvernementaux respectent pleinement l’autonomie des groupes, en plus de mettre en place et de maintenir des programmes de financement à la mission pour les organismes d’action communautaire autonome.

#### 

#### ***→ Réalisation de la justice sociale et le respect des droits***

On ne saurait trop le répéter : les mesures d’austérité budgétaire ont grandement fragilisé la population et accentué les inégalités sociales. Le gouvernement a pourtant le devoir de réaliser les obligations de l’État face aux droits humains dans toutes ses actions, politiques et programmes.

Dans un contexte où l’actuelle crise climatique risque d’impacter davantage les personnes en situation de pauvreté et de vulnérabilité, il est urgent que le gouvernement mette en place une série d’actions structurantes pour réaliser la justice sociale et réduire les inégalités, notamment par un réinvestissement majeur dans les services publics et les programmes sociaux.

|  |
| --- |
| **Pour plus d’informations, consultez le site web de la campagne :** [**www.engagezvousaca.org**](http://www.engagezvousaca.org) |